

<http://gec.venissieux.org/Reglement-local-de-publicite-930>



Règlement local de publicité

- La lettre -



Date de mise en ligne : lundi 14 février 2022

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

La ville de Vénissieux a depuis 2006 un règlement local de publicité permettant d'adapter sur son territoire les règles nationales définies par le code de l'environnement. La compétence d'élaboration du RLP a ensuite été décentralisée à la Métropole.

Suite aux élections de 2020, le nouveau conseil de la métropole de Lyon a souhaité renforcer les orientations du RLP. Nous soutenons cette démarche pour un affichage sobre et harmonisé, qui vise à réduire la place de la publicité sur l'espace public.

Cependant l'affichage municipal qui informe les habitants des initiatives de la ville, qu'elles soient culturelles sportives, citoyennes, ne peut être considéré comme de la publicité. A ce jour, la ville effectue 19 campagnes d'affichage à l'année, la fête du sport et de la jeunesse, le Festival Essenti'Elles, Fêtes Escales, la journée vénissienne des métiers et de l'emploi, les assemblées des conseils de quartier, la fête de la solidarité, la semaine bleue, la semaine de la propreté, etc.

Nous demandons à ce que le projet de règlement tienne compte de la nature particulière de la communication municipale.

[Pour lire l'intervention complète...](#)